



**SYLVAIN LE BERRE**  
 Directeur  
 Départemental

**MÉLANIE BORDES**  
 Gestionnaire mémoire  
 Adjointe au Directeur

Montage projets mémoire  
 Demandes de subventions  
 Secrétariat général

Relation aux associations  
 Expositions  
 Mentions et statuts générationnels

Cérémonies et porte-drapeaux  
 Bleuet de France  
 Décorations

**NADINE COATUAL**  
 Conseillère technique  
 Assistante sociale

Suivis spécifiques des ressortissants et information  
 Aide aux enfants de harkis

Reconversion professionnelle  
 Accompagnement vers l'emploi

Accompagnement des militaires blessés  
 Soutien administratif et financier

**ADELINE GUÉGUEN**  
 Agent de solidarité

Traitement administratif et informatique des demandes d'aides financières

Orientation et conseil aux ressortissants

Soutien administratif et financier

**FRANÇOISE JULIEN**  
 Agent cartes et titres

Titre de reconnaissance de la nation  
 Carte du combattant

Gestion des archives

Allocation de reconnaissance du combattant  
 Retraite mutualiste

**ANNE-LAURE ARZEL**  
 Agent cartes et titres

Cartes de veuves, orphelins, pupilles de la nation, stationnement, invalidité

Pensions militaires d'invalidité  
 Emplois réservés

Comptabilité  
 Soutien administratif et financier



## LES RESSORTISSANTS DE L'ONaCVG

- Les anciens combattants constituent le public historique de l'ONaCVG
  - Engagés (militaires de carrière ou contrats courts) et appelés ayant participé aux conflits en 39-45, en Ex-Indochine, en Corée, en Algérie, Maroc, Tunisie.
  - Militaires ayant participé à des conflits hors du territoire français au titre des Opérations Extérieures.  
⇒ Ils détiennent la carte du combattant ou le titre de reconnaissance de la Nation.
- Les combattants volontaires de la Résistance, déportés et réfractaires  
⇒ Mentions accordées à titre posthume.
- Les veuves d'anciens combattants dès le décès de leur conjoint depuis 1987  
⇒ Elles sont titulaire d'une carte de veuve d'ancien combattant, aussi appelée carte de ressortissante.
- Les Harkis et leurs veuves
- Les invalides pensionnés de guerre  
⇒ Ils sont titulaires de la pension militaire d'invalidité, suite à une blessure physique et/ou psychologique, et/ou une maladie constatée pendant un conflit ou une OPEX (Opération extérieure).
- Les veuves de guerre (ressortissantes depuis l'origine de l'Office)  
⇒ veuves de l'invalidé pensionné de guerre (blessé ou décédé des suites de sa maladie), et du soldat tué lors d'un conflit.
- Les orphelins de Guerre  
⇒ enfants ayant perdu un de leurs parents lors d'un conflit, d'un acte de terrorisme
- Les pupilles de la nation  
⇒ enfants de moins de 21 ans adoptés par la nation, dont un ou les parents ont été blessés (ou malade) ou est décédé durant un conflit, ou lors d'un acte de terrorisme
- Les victimes d'actes de terrorisme, assimilées à des victimes civiles de guerre